CMQuébec

POLITIQUE D'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PRATIQUES ADMNISTRATIVES

Communauté métropolitaine de Québec

Octobre 2023

Engagements et objectifs généraux

Soucieuse de « Bâtir. Dans un même esprit », la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) se dote d'une Politique d'intégration du développement durable dans les pratiques administratives (la Politique) afin de formaliser son engagement et son désir d'améliorer sa performance environnementale et sa saine gouvernance. La CMQuébec est un organisme de planification, de coordination et de financement. Elle a pour mission de planifier des milieux de vie durables en concertation avec les composantes et partenaires du territoire. En tant qu'organisation publique, l'adoption d'une telle politique est naturelle et cohérente avec sa mission, sa vision et ses valeurs.

Par cette Politique[1], la CMQuébec cible quatre objectifs généraux :

1. **Réduire son empreinte écologique** en améliorant sa connaissance des impacts sociaux, environnementaux et économiques reliés à ses activités et pratiques en y apportant des solutions.
2. **Partager et faire valoir les connaissances et les meilleures pratiques en développement durable** afin de sensibiliser et inciter ses employés, administrateurs, fournisseurs et partenaires à les diffuser dans leur sphère respective.
3. **Encourager de nouvelles initiatives** contribuant à l'avancée et au déploiement de solutions socialement acceptables, profitables sur le plan environnemental et favorisant les changements de comportement.
4. **Assurer une gestion transparente et rigoureuse** dans le respect des principes éthiques et des règles de déontologie et de conduite prévues dans les autres politiques et règlements de l'organisation.

Définition

La CMQuébec se rattache à la définition la plus courante du développement durable, soit « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre aux leurs. »[2]

Mise en œuvre

Afin d'atteindre les quatre objectifs généraux, la Politique cible quatre grands thèmes. Chaque thème comprend une directive favorisant la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs spécifiques de la thématique. Comme la Politique se veut évolutive et que la CMQuébec valorise l'amélioration continue, d'autres thèmes pourront s'ajouter au fil du temps. Par le respect de cette Politique et les directives qui s'y rattachent, l'organisation vise également à encourager l'innovation et la reproductibilité des meilleures pratiques administratives dans la réalisation des projets qu'elle déploie sur son territoire.

Les objectifs spécifiques communs aux quatre thématiques sont de :

- **Favoriser le respect** de la hiérarchie des 4RV (Repenser/Refuser, Réduire à la source, Réemployer/Réparer, Recycler, Valoriser).
- **Contribuer à la réduction des émissions de GES.**
- **Sensibiliser les différentes parties prenantes** aux principes de développement durable.

Les quatre directives qui guideront les actions de l'organisation dans la mise en œuvre de la Politique concernent les thématiques suivantes :

Gestion des matières résiduelles

Détenant la compétence de la planification de la gestion des matières résiduelles sur son territoire, à l'exclusion de celui de la Ville de Lévis, la CMQuébec doit faire preuve d'exemplarité et s'assurer d'améliorer de manière continue sa gestion des matières résiduelles (GMR). En plus de la directive GMR, l'organisation a élaboré des objectifs et

[1] Tout en respectant la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (RLRQ, chapitre C-37.02) ainsi que tout règlement ou toute politique adopté en vertu de cette loi. Ainsi, dans le cas où un énoncé prévu à la Politique était incompatible ou inconciliable avec cette loi ou ces règlements, ceux-ci auront alors préséance.

[2] La Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le développement. (1987). *Notre avenir à tous (rapport Brundtland)*.

un plan d'action GMR conformément aux exigences du programme d'attestation ICI on recycle. Ainsi, la CMQuébec sera en mesure de suivre l'évolution de sa performance environnementale.

Approvisionnement responsable[3]

Afin de réduire son empreinte écologique, d'augmenter les bénéfices sociaux, et de renforcer sa durabilité économique, la CMQuébec désire favoriser un approvisionnement responsable. Pour ce faire, elle souhaite notamment favoriser le respect de certains critères lors de l'achat de biens ou de services.

Évènements écoresponsables

À titre d'organisation publique, la CMQuébec sera appelée à diversifier et multiplier la tenue d'événements au fil des ans. Ainsi, qu'ils soient petits ou grands, les événements seront invités à respecter et intégrer les principes du développement durable à chaque étape de leur organisation.

Mobilité durable

En cohérence avec ses compétences liées au transport en commun métropolitain et de ses responsabilités en matière d'aménagement et d'urbanisme, la CMQuébec encourage les saines pratiques de mobilité durable. En plus de la directive de mobilité durable, l'organisation bénéficie d'un plan de gestion des déplacements en entreprise de sorte à minimiser ses impacts sur l'environnement et à offrir des solutions adaptées à son contexte.

Champs d'application

La présente Politique constitue un cadre de référence administratif pour l'ensemble des activités de l'organisation. L'atteinte de ses objectifs et son application reviennent donc à l'ensemble des parties impliquées suivantes :

- **Le conseil de la CMQuébec** : Tous les membres du conseil de la CMQuébec doivent prendre connaissance de la présente Politique et contribuer à son application dans le cadre des activités organisées par la CMQuébec.
- **La direction générale** : La direction générale a la responsabilité d'informer ses employés, ses élus et ses collaborateurs des éléments de la Politique.
- **Les employés** : Tous les membres de l'équipe de la CMQuébec doivent prendre connaissance de la présente Politique et contribuer à son application.

Suivi et responsabilité

Afin d'assurer le suivi et le respect de la Politique, une analyse régulière des critères et principes fondamentaux retrouvés dans chacune des directives sera effectuée. Les membres du comité vert de la CMQuébec ont la responsabilité d'assurer la communication, la mise à jour et le suivi de la Politique et des différentes directives. Par l'adoption de la présente Politique, la CMQuébec s'engage à l'intégrer dans ses politiques organisationnelles, à en informer les parties impliquées présentes et futures, et à en assurer son application.

Entrée en vigueur

La présente Politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la CMQuébec.

[3] Bien que la Politique vise à intégrer sur le plan administratif le développement durable, notamment à ses processus d'approvisionnement, celle-ci n'est pas une politique d'acquisition responsable au sens de l'article 106.2.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec. De plus, puisque la Politique vise à guider l'administration de la CMQuébec dans ses processus d'approvisionnement, celle-ci s'applique en complément de tout règlement de gestion contractuelle adopté en vertu de l'article 106.2 de Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, lequel aura toutefois préséance.